

## Modalités de l'internat en orthophonie ORT 6012

L'internat, d'une durée de 50 jours, doit être considéré comme une composante majeure de la formation clinique. Il fournit à l'étudiant la possibilité d'intégrer et de mettre en application les enseignements théoriques reçus au cours des quatre années du programme, en lui permettant d'assumer une prise en charge complète d'une clientèle présentant un trouble de la communication.

À l'opposé des stages antérieurs qui sont effectués dans des milieux différents et qui visent davantage des expériences diversifiées, l'internat, d'une durée d'au moins 10 semaines, offre à l'étudiant l'occasion de s'impliquer plus activement et plus intensément dans un milieu clinique et de prendre conscience de son rôle professionnel dans toutes ses dimensions. Au terme de ce dernier stage, l'étudiant doit avoir atteint un niveau d'autonomie professionnelle compatible avec les exigences d'une pratique indépendante, c'est-à-dire, un niveau fonctionnel comparable à celui d'un clinicien débutant.

### ***Exigences minimales proposées***

À partir de la mi-internat, l'étudiant devrait prendre en charge le même nombre de dossiers qu'un collègue qui débiterait dans ce milieu. *Cet indicateur doit être considéré comme une suggestion plutôt qu'une règle rigide et pourrait être ajusté en fonction des caractéristiques et des contraintes des milieux.*

Dans ce contexte, l'étudiant doit apprendre à :

- planifier l'interruption d'une intervention
- assurer le suivi approprié incluant les contacts avec les autres professionnels et les autres établissements.

L'étudiant doit aussi développer des habiletés au niveau des procédures administratives telles que

- l'organisation et la gestion de sa charge de travail
- la compilation des statistiques
- la tenue de dossiers
- les relations avec le personnel de bureau
- les commandes d'équipement et de matériel.

### ***Évaluation au tiers de l'internat***

Le formulaire Évaluation tiers de stage disponible dans MedSIS est complété par le superviseur et discuté avec l'étudiant entre la 15<sup>ème</sup> et la 20<sup>ème</sup> journée de stage.

***S'il apparaît des difficultés susceptibles de compromettre la réussite du stage, il faudrait alors, en collaboration avec le Coordonnateur de stages (CDS), identifier les objectifs à travailler, les moyens concrets pour les atteindre ainsi que les critères d'évaluation retenus. Au besoin, une seconde évaluation au 2/3 du stage peut être effectuée, en regard de l'évaluation du 1/3 stage.***

### ***Évaluation finale de l'internat***

Le formulaire Évaluation fin de stage disponible dans MedSIS est complété par le superviseur et discuté avec l'étudiant lors de la dernière journée de stage.

### ***Type de supervision***

Au niveau de la Maîtrise, la plupart des activités cliniques peuvent être effectuées sous supervision indirecte, ce qui n'exclut pas qu'un étudiant, surtout en début d'un stage, puisse être incité à observer ou à intervenir sous supervision directe, soit pour se familiariser avec un nouveau milieu ou une nouvelle approche, soit pour développer une compétence particulière ou pour consolider certaines habiletés.

L'Agrément Canadien des Programmes de Services, l'ensemble des Universités Canadiennes ainsi que l'association Orthophonie Audiologie Canada recommandent qu'au moins 50% de chaque séance d'évaluation et 25% de chaque séance de thérapie soient supervisées, et ce, directement ou indirectement.

Ces pourcentages constituent une moyenne et il va de soi que les besoins de supervision diminuent au fur et à mesure que l'étudiant accumule de l'expérience.

Le temps de supervision directe ou indirecte recommandé par l'École d'orthophonie et d'audiologie pour les stages de Maîtrise doit être en moyenne d'une heure par journée de stage. Il est important de noter que la supervision indirecte doit être effectuée de préférence sur une base régulière.